Nations Unies ICCD/CRIC(23)/L.4

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
5 décembre 2025
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
Vingt-troisième session
Panama (Panama), 1er-5 décembre 2025
Point 2 b) de l'ordre du jour
Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional
Cadres directifs et questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière et occupation des terres

Cadres directifs et questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière

1. Des Parties ont félicité le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et le Mécanisme mondial pour leurs travaux sur les tempêtes de sable et de poussière, et en particulier le secrétariat pour sa participation dynamique à la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et sa contribution au projet de plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Elles se sont également félicitées de la poursuite de la coopération sur la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, y compris du nouveau mémorandum d'accord conclu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et ont encouragé la diffusion à grande échelle de la boîte à outils.

2. Des Parties ont souligné les graves conséquences des tempêtes de sable et de poussière sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, la santé publique, les écosystèmes, les animaux, les économies et les services essentiels tels que les infrastructures, notant que les villes – en particulier dans les États fragiles et en proie à des conflits − étaient les plus durement touchées. Elles ont souligné que les tempêtes de sable et de poussière menaçaient le bien-être et les moyens de subsistance de millions de personnes et les écosystèmes, dans le monde entier.

3. Des Parties se sont félicitées du renforcement des mesures prises pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière, tout en soulignant la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les priorités essentielles de la Convention, à savoir la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

4. Des Parties ont souligné que les défis posés par les tempêtes de sable et de poussière étaient de nature dynamique, intersectorielle et transfrontière, et qu'il importait de renforcer la coopération, du niveau mondial au niveau local, et de partager les connaissances spécialisées et les technologies, en combinant les approches innovantes et les connaissances autochtones afin de faire face aux effets transfrontières des tempêtes de sable et de poussière.

5. Des Parties ont noté que le programme de développement des capacités établi au titre du plan de travail CLD-FAO devrait être entièrement financé et conçu de façon : 1) à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la modélisation et de la prévision ; 2) à renforcer la préparation des communautés et les interventions du secteur de la santé ; et 3) à appuyer la gestion des zones d'origine.

Merci de recycler

6. Des Parties ont souligné qu'il importait que leur compréhension et leur gestion des tempêtes de sable et de poussière soient améliorées grâce à des observations au sol robustes, à des analyses harmonisées et à des cartes des zones sensibles, ainsi qu'à des systèmes accessibles de surveillance en temps réel et d'alerte précoce adaptés aux situations nationales, infranationales et locales.

7. Pour mieux faire face aux risques liés au sable et à la poussière à l'échelle locale, des Parties ont suggéré d'étoffer la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière et les orientations connexes en y intégrant : a) des modules sur l'exposition et les risques pour la santé à l'échelle locale ; b) des options relatives à la préparation et à l'adaptation au niveau communautaire ; c) des évaluations des vulnérabilités urbaines, périurbaines et agricoles ; et d) des produits de données adaptés aux besoins des entités chargées des opérations à l'échelle locale.

8. Des Parties ont noté que l'élaboration de l'Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière (GISDS) était une contribution prometteuse au projet de plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et ont suggéré que le Mécanisme mondial aligne les travaux de l'Initiative sur son mandat principal tel que défini dans la décision 27/COP.16.

9. Des Parties ont noté également que l'Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière devrait être conçue et mise en œuvre en étroite consultation avec les pays touchés et les organisations sous-régionales concernées, et produire des résultats concrets, tels que : 1) des sommets régionaux sur tempêtes de sable et de poussière ; 2) des réseaux d'alerte précoce interopérable et de bonnes pratiques ; et 3) des liens bien définis avec la planification et la gestion de la réduction des risques de sécheresse et de catastrophe.

10. Des Parties ont souligné que l'Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière devrait être davantage ciblée sur toutes les zones géographiques afin de garantir que les données et le suivi soient complets et applicables à toutes les Parties.

11. Des Parties ont souligné que l'Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière devrait inclure des mécanismes permettant de mobiliser des fonds et de catalyser les investissements publics-privés dans les domaines du contrôle des zones d'origine et de la restauration des terres.

12. Des Parties ont souligné qu'il importait d'appliquer des approches intégrées, proactives, dirigées à l'échelle locale et fondées sur la nature en matière d'atténuation dans les zones d'origine et de résilience, y compris en faisant face à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, en améliorant les mesures d'anticipation et en s'assurant de la participation de toutes les parties prenantes concernées, à tous les niveaux, aux processus de préparation et de mise en œuvre.

13. Des Parties ont souligné qu'il importait d'appliquer, en matière de tempêtes de sable et de poussière, des politiques et des mesures tenant compte des questions de genre et transformant les aspects relatifs au genre, et ont suggéré de faire fonds sur les recommandations formulées lors de la session du Caucus sur le genre consacrée aux tempêtes de sable et de poussière.

14. Des Parties ont affirmé qu'il convenait de rehausser le niveau d'ambition en matière d'appui financier et technique − lequel devrait être coordonné entre les Parties, les organisations partenaires et les donateurs − pour les initiatives qui renforcent les systèmes de suivi, améliorent la fourniture de données, renforcent les capacités nationales et établissent des modes de financement novateurs en vue de permettre des interventions efficaces sur le terrain dans les pays touchés, y compris aux niveaux régional et interrégional.

15. Des Parties ont souligné qu'il convenait de renforcer les synergies entre les mesures de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et les plans d'action nationaux définis au titre des objectifs de développement durable, de la neutralité en matière de dégradation des terres, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), entre autres accords pertinents. Des Parties ont également encouragé une collaboration plus étroite entre les organisations et au sein de celles-ci grâce à des dialogues multisectoriels.

16. Des organisations de la société civile et des Parties ont rappelé qu'il convenait d'adopter des approches inclusives faisant participer de manière significative les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables, en particulier s'agissant de la collecte de données.